



---

## REUNION DU 23/04/2013

Club-house de Ludon

---

### PRESENTS :

- **Club d'ARSAC-LE PIAN :**
  - Jean-Luc BIDART
  - Pierre OROZ
  - Denis RUIZ
  
- **Club de MACAU :**
  - Michel ESTEBAN
  - Norbert DA CRUZ SILVA
  - Eric RUEZ
  
- **Club de LUDON :**
  - Pascal LARTIGAUT
  - Eric BARBE
  - Isabelle BARBE
  - Erwan LE HIR

### ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

- POURSUITE DE L'ENTENTE

### **POINT ADMINISTRATIF**

---

- Renseignements pris auprès de Serge DEHÉE, Président du DGA, faute dorénavant de garder le nom « Entente Médoc Estuaire, il est possible d'avoir un nom d'entente différent par catégorie sur la saison prochaine – Exemples :
  - o U13 : MACAU Ent.
  - o U15 : ARSAC-LE PIAN Ent.
  - o U17 : LUDON Ent.
  - o ....

A vérifier tout de même la possibilité de mettre n'importe quel nom de club et ne pas compromettre ainsi tout classement acquis la saison précédente.

*Dernière minute > Autre précision recueillie sur le site de la Ligue suite à la dernière AG : Dans le Statut des Jeunes, chaque club devra compter au minimum 5 joueurs dans le cas d'une équipe à 11 et de 3 joueurs dans le cas d'une équipe à 9 afin que cette équipe soit comptabilisée.*

- Dans le cadre de la création d'un « Groupement », il est obligatoire de valider en AG l'année précédente, le principe de création de ce groupement puis le faire valider auprès du District avant le 31 Mai pour une mise en place l'année suivante.

Le Groupement est formé pour 4 ans avec constitution d'un bureau (comité directeur, secrétariat, trésorerie, budget prévisionnel, ...).

Les licences restent acquises à chaque club.

J-Luc BIDART indique que ce choix de groupement ne pourra qu'être bien perçu par nos instances politiques de la CDC MÉDOC ESTUAIRE.

Si un jour la compétence sportive est acquise par la CDC, la création de notre groupement pourrait permettre de financer dans l'avenir des projets communs (terrain synthétique, ...).

**Le principe de formation du « Groupement Médoc Estuaire » pour les catégories U12 à U19 est acté par l'ensemble des membres présents à la réunion ; chaque club doit maintenant valider ce choix en AG. Dès le 1<sup>er</sup> trimestre de la saison 2013-2014, il sera pris rendez-vous avec les administratifs de la Ligue pour la faisabilité technique et administrative.**

## COTISATIONS

Prix 2012-2013 des licences par club :

	FCAPM	SJ MACAU	US LUDON
U12-U13	90 €	60 €	70 €
U14-U15	90 €	85 €	70 €
U16→U19	110 €	85 €	80 €

- Suite aux nombreuses récriminations faites par les parents de licenciés du FCAPM, Jean-Luc BIDART rapporte qu'il convient aux clubs de Ludon et Macau de faire un geste au niveau du prix des licences pour se rapprocher au plus près de celui du FCAPM.

Il informe les membres que le coût financier d'un joueur avoisine actuellement le montant moyen de 120 € par joueur/an et qu'il semble raisonnable, au vu de ce résultat, d'harmoniser les cotisations.

Norbert DA CRUZ SILVA rappelle à ce propos, que dans l'éventualité de la formation du « Groupement Médoc Estuaire », il faudra de toutes façons instaurer une même cotisation pour chaque joueur par catégorie.

- Pascal LARTIGAUT précise qu'il convient à J-Luc BIDART d'informer ses licenciés que les budgets du FCAPM et ceux de Ludon et Macau sont totalement différents et que les licences ont été fixées à l'origine en fonction de ces mêmes budgets et qu'ils sont en cohérence.

J-Luc BIDART souhaite toutefois préciser que, dans le cadre d'un projet commun tel que l'Entente, il est tout à fait légitime d'augmenter les licences au vu des coûts importants inhérents à l'Entente : éducateurs, déplacements, équipements, repas, ....

- Michel ESTEBAN informe que son club a décidé d'augmenter le prix de ses licences pour l'an prochain comme suit :
  - o U12- U13 : 70 €
  - o U14 à U19 : 95 €

L'USL prendra les mêmes dispositions lors de sa prochaine AG.

## CATÉGORIE U12-U13

Michel ESTEBAN rapporte le coût de fonctionnement de la catégorie U12-U13, soit un montant de 574,70 € décomposés comme suit :

- USL : ..... 33,80 €  
- SJ Macau : ..... 202,00 €  
- FCAPM : ..... 338,50 €

## **DISCIPLINE**

---

Jean-Luc BIDART rapporte les différentes sanctions de l'Entente et informe de 2 conseils de discipline à venir :

- U15 match contre Cenon = convocation à la Ligue le 2/05/2013
- U16 match contre Pessac = convocation à la Ligue le 2/05/2013

Autre sanctions à déplorer en U15 notamment : 5 jaunes et 1 rouge pour un même joueur / 4 jaunes pour un autre..... ; on se devra de formaliser une « éthique » pour l'an prochain afin d'éviter ce type de comportements.

## **EDUCATEURS**

---

Il est fait état d'un manque d'éducateurs à venir sur la catégorie U12-U13 l'an prochain ; il convient de s'en préoccuper dès maintenant en cherchant d'éventuels bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Cantenac, le 26/04/2013

Isabelle BARBE  
*Secrétaire USL*